

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés :

Procurations : Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS ; Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION N° 2023-01-07 B – VENTE DU LOT N°1 AU LOTISSEMENT
COMMUNAL DE LA GARENNE**

Philippe BRUGERE indique que des habitants de Meymac ont écrit, après visite sur place, leur volonté d'acquérir la parcelle n°1 du Lotissement communal d'une superficie de 704 m², au prix de 8448 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

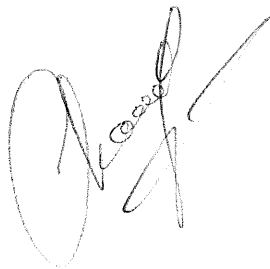
APPROUVE la cession du lot n°1 à Mme et M Anil OZENEN au prix de 8 448 € TTC

DECIDE que cette cession sera réalisée sous acte notarié (Etude de Me VIGNAL), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes permettant de finaliser cette cession

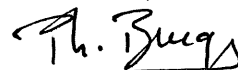
La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 20 Février 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230225-2023-01-07-B-DE
Date de télétransmission : 26/02/2023
Date de réception préfecture : 26/02/2023